

# REGLEMENT DE CONSULTATION(RC)

## **Article 1 : OBJET DU MARCHÉ**

Le présent marché a pour objet la réalisation des prestations suivantes : vérification générale périodique pour une durée de 2 ans et 8 mois, non reconductible, à partir du 1er mai 2018.

## **Article 2 : CARACTERISTIQUES DU MARCHÉ**

La consultation est lancée sous forme de marché passé selon la procédure adaptée (articles 27, 28 et 80 du décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics).

Le délai d'exécution du marché couvrira la période du :

**1<sup>er</sup> mai 2018 au 31 décembre 2020 à raison de 2 visites par an**, les presses plieuses étant munies d'un compteur et ne dépassant pas 300H entre 2 visites ; une seule visite à prévoir au 2<sup>ème</sup> semestre 2018 pour le chariot élévateur.

## **Article 3 : ETENDUE DE LA CONSULTATION**

### 1/ Marché unique

Le présent marché constitue un marché unique.

### 2/ Conditions à remplir par le fournisseur

Sont admises à soumissionner les entreprises remplissant les conditions générales fixées par l'article 44 du décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

**Une visite sur site, certifiée par l'établissement, est recommandée mais pas indispensable.**

### 3/ Délai de validité des offres

Le candidat est tenu par son offre pendant 45 jours à compter de la date limite de dépôt des offres.

## **Article 4 : DOCUMENTS REGISSANT LE MARCHÉ**

Le marché est constitué par les documents contractuels énumérés ci-dessous par ordre de priorité décroissante :

- l'acte d'engagement
- l'offre du candidat
- le règlement de la consultation
- le Cahier des Clauses Particulières
- Annexe 1 (prix)

## **Article 5 : PRESENTATION ET REMISE DES OFFRES**

### 1/ Présentation des offres

Les candidats doivent adresser à l'établissement passant le marché un pli cacheté sur lequel figurera leur nom et portant la mention « Offre pour la vérification générale périodique ».

Tous les documents doivent être rédigés en langue française.

## 2/ Remise des offres :

Les offres devront être adressées par pli recommandé avec avis de réception ou remis directement à l'établissement (service intendance), contre récépissé daté et signé, à l'adresse suivante :

Lycée Gustave EIFFEL  
1, rue du maréchal AUGEREAU  
37100 - TOURS

Un envoi de l'ensemble des documents constituant le marché par courriel à l'adresse suivante [gestionnaire0370053g@ac-orleans-tours.fr](mailto:gestionnaire0370053g@ac-orleans-tours.fr), est accepté et devra mentionner l'objet suivant :  
« Offre pour la vérification générale périodique de l'établissement. »

## 3/ Date limite de réception des offres :

Le dossier du candidat devra être parvenu à l'établissement au plus tard le **vendredi 16 mars 2018 à 16H00.**

Tout retard entraînera l'élimination du candidat. Les plis arrivés hors délais seront retournés au candidat sans avoir été ouverts.

## 4/ Présentation des prix

L'offre sera décomposée d'un prix forfaitaire par visite et par type de matériel (ex : x € pour 4 presses et y € pour un chariot élévateur) comprenant la main d'œuvre et le déplacement.

Le prix pourra être révisé chaque année.

Dans ce cas, indiquer :

- Indice retenu pour le calcul de la révision\* :
- Coefficient de révision\* :

**Variante** : le prix reste fixe jusqu'au terme du contrat.

## **Article 6 : CRITERES D'ATTRIBUTION**

Les offres non conformes à l'avis d'appel public à la concurrence et au cahier des clauses particulières seront éliminées.

Pour déterminer l'offre la plus avantageuse, il sera tenu compte des critères énumérés ci-dessous, classés par ordre d'importance décroissante et pondérés comme suit :

- Qualité des services associés (sur la base d'une fiche de vérification périodique type utilisée par l'organisme de contrôle) : 30 %
- prix : 70 %

Dans le cas où plusieurs offres jugées les plus intéressantes seraient considérées comme équivalentes, le pouvoir adjudicateur pourra demander, aux candidats concernés, de préciser le contenu de leurs offres.

## **Article 7 : CONTENTIEUX**

Tout contentieux qui naîtrait du marché entre le soumissionnaire et le lycée EIFFEL relève de la seule compétence du Tribunal Administratif d'Orléans.

\*Ne pas renseigner si l'option « prix ferme » retenue